

Règlement du jeu-concours

SMART Holiday, société à responsabilité limitée au capital de 10 000€ enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro RCS 482 380 888 dont le siège est située au 28 rue Petit, 92 110 Clichy, éditrice du site marchand weekendesk.fr, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat par tirage au sort sur la plateforme Facebook™.

Ce jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français et à la compétence des tribunaux dont dépend le siège social de la société Smart Holiday SAS, sauf disposition d'ordre publique contraire.

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par la société organisatrice.

1. DATES ET PARTICIPANTS

Le jeu débutera le 28/01/2012 à 12h00 et se clôturera le 17/02/2012 à 23h59. Soit une durée de 3 semaines. Il sera accessible à partir de l'adresse : <http://www.facebook.com/weekendesk.fr>

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure désireuse d'y participer, résidant en France Métropolitaine (Corse et Principauté de Monaco compris), à l'exclusion des collaborateurs permanents ou occasionnels de la société organisatrice et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu, ainsi que les membres de leur famille proche.

Il est précisé qu'une personne est identifiée par ses : nom, prénom, e-mail, civilité, adresse, code postal, ville, pays et date de naissance indiqués par elle-même ou enregistrés automatiquement. En cas de contestation, seuls les listings de Smart Holiday SAS feront foi.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

2. INFORMATIONS GENERALES

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. La Société Smart Holiday SAS tranchera en dernier ressort toute contestation. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois à compter de la date de la clôture du Jeu. La Société Smart Holiday SAS ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que tout autre événement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initialement prévues, le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Le participant, s'il est gagnant, autorise la société organisatrice du Jeu à utiliser à titre indicatif, son nom, prénom, sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix. Le participant est informé que les données le concernant qui lui sont demandées sont nécessaires pour le traitement de sa participation au Jeu. Au terme du Jeu, et, en application des dispositions de l'article 26 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander que ses coordonnées soient radiées de cette liste, en écrivant à :

Smart Holiday SAS « Concours Gagnez des Weekends » 28 Rue Petit, 92 110 Clichy.

Le traitement des données personnelles des personnes inscrites a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'autorité française de protection des données personnelles (la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés –CNIL) sous le n°10 27 726.

La Société Smart Holiday SAS se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui, par son comportement, nuit au bon déroulement du Jeu. Le règlement est disponible gratuitement sur demande à l'adresse de Smart Holiday SAS (timbre remboursé au tarif lettre lent).

Ce concours n'est en aucun cas parrainé ou géré par Facebook. La plateforme Facebook ne peut-être tenu responsable en cas de problème.

3. REGLES DU JEU

DEROULEMENT DU JEU

Le jeu se déroule comme suit et se déroule en 2 ou 3 étapes selon son statut sur la page <http://www.facebook.com/weekendesk.fr>.

1) Le joueur se connecte ou s'inscrit sur Facebook et se rend sur la page <http://www.facebook.com/weekendesk.fr>. 2) Il doit devenir « fan » de la page afin de pouvoir participer au jeu-concours, ou bien s'il est déjà fan, il se rend sur l'onglet dédié nommé « Gagnez des week-end ». 3) L'utilisateur accepte l'ajout à son compte Facebook de l'application sécurisée, puis il rentre les informations de contact demandées et valide sa participation.

En cas d'incident technique empêchant le participant de participer ou altérant les informations transmises par le participant, et cela pour quelque raison que ce soit, les organisateurs ne peuvent être tenus responsables du préjudice qui en découlerait pour les participants.

Le jeu-concours se déroule sur 3 semaines. Chaque semaine 2 lots sont à gagner par tirage au sort. Soit 6 lots à gagner sur la totalité de la durée du jeu-concours, répartis sur 3 tirages au sort.

Une même personne peut participer une fois par semaine, à chaque période (1 période = 1 semaine) de tirage suivantes :

- 1^{ère} période de tirage : entre le 28/01 et le 03/02
- 2^{ème} période de tirage : entre le 04/02 et le 10/02
- 3^{ème} période de tirage : entre le 11/02 et le 17/02

Le jeu-concours débutant le samedi 28/01/2012, les semaines sont découpées comme indiqué ci-dessus.

Le tirage au sort est effectué à la fin de chaque période par un robot. Le mécanisme de jeu prend en compte un aspect « viral » pour donner plus de chance de gagner aux participants dont les amis ont participé également. On entend ici par « ami » les contacts physiques présents sur le compte Facebook du participant.

Le robot procède de la manière suivante pour chaque période de tirage :

- 1 participant est tiré au sort sur l'ensemble des participants : il est le gagnant N°1.
- Le robot regarde la liste des amis du gagnant, qui ont participé au jeu-concours, et tire au hasard un ami parmi ceux-ci : il est le gagnant N°2.
- Si le gagnant N°1 n'a pas d'amis ayant participé au jeu-concours, le robot tire au sort un gagnant N°2 dans la liste de l'ensemble des participants sur la période de jeu.

Il est donné 3 chances de gagner aux participants, mais il ne sera attribué qu'un seul prix par participant sur l'ensemble du jeu-concours. Si un même participant est tiré par le robot sur 2 ou 3 périodes de tirage, le participant obtient le lot de son premier tirage uniquement. Les autres lots qui auraient été gagnés ensuite par le participant feront l'objet d'un tirage au sort sur l'ensemble des participants à la fin des 3 semaines de jeu-concours. Par "participant", il faut entendre les membres d'une même famille résidant à la même adresse et portant le même nom. L'utilisation de bases de données d'adresses emails dans le cadre d'un envoi d'email non sollicité pourra entraîner sans préavis la disqualification du participant. En cas de doute, qu'il soit flagrant ou non, l'organisateur considérera ces participations comme nulles et ne tiendra aucun compte des réclamations s'y référant. Par conséquent aucun lot ne pourra être attribué à ces participations.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de la non réception des courriers électroniques liés au jeu par le participant. En effet, en l'état actuel de la technique, il est impossible d'assurer au participant la bonne réception des mails envoyés.

Détermination des gagnants :

Après la fin de la période du concours, le 17/01/2012 à 23h59, Les informations des 6 gagnants tirés par le robot seront extraites. Les gagnants seront contactés à partir du 24/02/2012 par Weekendsk.

4. DOTATION

Les lots suivants sont mis en jeu:

6 lots au total : 6 séjours avec 1 nuit pour deux personnes, d'une valeur de 130 € (prix public) environ.

Les lots ne comprennent pas les frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à leurs jouissances ou à leurs utilisations, qui sont à la charge des gagnants (ex : transport jusqu'au lieu du séjour, appel de l'hôtelier pour effectuer la réservation.). 6 lots seront attribués, 1 lot par gagnant. Les lots seront attribués selon la mécanique de tirage au sort indiquée sur chaque période (cf. partie déroulement du jeu) :

Le gagnant N°1 recevra le lot N°1, Le gagnant N°2 recevra le lot N°2 (tirage du 28/01 - 03/02)

Le gagnant N°1 recevra le lot N°4, Le gagnant N°2 recevra le lot N°4 (tirage du 04/02 - 10/02)

Le gagnant N°1 recevra le lot N°5, Le gagnant N°2 recevra le lot N°6 (tirage du 11/02 - 17/02)

Le prix est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne. Les prix devront être acceptés tels quels et ne pourront en aucun cas être remboursés ou échangés. Les lots sont valables pour une période de 6 mois à partir de l'envoi des e-mails aux gagnants par Weekendsk. Cette période de validité comprend la date de confirmation de réservation auprès de l'hôtelier ainsi que la date de séjour. Aucune réclamation ne sera possible si le gagnant souhaite utiliser son lot passé ce délai. L'organisateur se réserve le droit, en cas de problèmes liés à ses fournisseurs, de modifier et/ou remplacer les prix par des dotations au moins équivalentes en termes de caractéristiques à ceux qui sont visualisés sur la page présentant le Jeu, sans que les gagnants ne puissent prétendre à aucune indemnité de ce fait. En cas de non attribution d'une dotation pour cause d'adresse erronée et/ou changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, la dotation ne sera pas remise en jeu et aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

Les gagnants seront contactés par courrier électronique pour vérification de leurs coordonnées. Si l'adresse e-mail n'est pas valide, ou si le participant ne se manifeste pas suite au courrier électronique envoyé dans un délai de 15 jours, son gain sera perdu. Le courrier électronique envoyé aux gagnants comporte un N° de lot ainsi que le contact de l'hôtel concerné par le séjour. La société Weekendsk aura donné par avance aux hôtels les N° de lots ainsi que les nom, prénom et adresse e-mail des gagnants. Pour profiter de son gain et convenir d'une date de séjour, l'heureux gagnant doit appeler l'hôtelier en se munissant des informations contenues dans le courrier électronique (Nom, prénom, N° de lot) et effectuer la réservation aux dates souhaitées auprès de l'hôtelier. Etant donné la nature de la prestation, l'hôtelier ne peut garantir la disponibilité du lot gagné sur l'ensemble des dates couvrant la période de 6 mois de validité. Il doit en revanche proposer un nombre raisonnable de dates de séjour au gagnant.

5. VERIFICATIONS

Les participants autorisent la société organisatrice à procéder à toute vérification utile concernant leur identité et leur domicile. Toute indication fautive entraînera l'élimination du participant, de même que les participations à partir de comptes multiples avérées.

6. REMBOURSEMENT DES FRAIS

Tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu sur la base d'une connexion de 4 minutes au tarif réduit. Il est précisé que certains fournisseurs d'accès à Internet offrant une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, leur accès au site du présent jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au site : <http://www.facebook.com/weekendsk.fr> et de participer ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Le cas échéant, la demande de remboursement doit être adressée par courrier à :

Smart Holiday SAS « Concours Gagnez des week-end » 28 Rue Petit, 92 110 Clichy.

Cette demande doit être accompagnée d'un RIB, d'un justificatif d'abonnement Internet et d'un courrier indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse postale). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

7. CONNEXION ET UTILISATION

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. La Société Smart Holiday SAS décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète. La Société Smart Holiday SAS ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet entraînant des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'intégrité ou la gestion du jeu. La connexion de toute personne au site et la participation des participants au jeu proposé sur le site se fait sous leur entière responsabilité. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La Société Smart Holiday SAS interdit tout participant de modifier le dispositif du jeu par quelque procédé que ce soit, en vue notamment de changer l'issue d'une partie ou d'en modifier les résultats. A cet égard, la Société Smart Holiday SAS se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. La Société Smart Holiday SAS se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas le présent règlement. Les participants acceptent et reconnaissent que leurs performances peuvent être liées aux contraintes de leur machine.

8. LITIGES ET RESPONSABILITES

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. La Société Smart Holiday SAS tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. La Société Smart Holiday SAS se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer cette clause du règlement, sa responsabilité ne saurait être engagée.

La Société Smart Holiday SAS se réserve le droit d'exclure définitivement du service toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du service. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur et de l'ensemble des filleuls (partage avec de faux comptes amis Facebook). De même, toute utilisation de script personnel ou toute autre méthode visant à contourner l'utilisation initiale du service dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

La Société Smart Holiday se réserve le droit d'éliminer un candidat dans le cas de dysfonctionnements techniques. De même elle se réserve le droit de poursuivre par tous moyens, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées.

Toutefois, toute modification éventuelle du présent règlement qui devra être communiqué conjointement au règlement à toute personne ayant fait la demande du dit règlement. La loi qui s'applique est la loi française. Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable au jeu. Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux judiciaires de Chartres.

ARTICLE 10 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé via depotjeux.com auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse

<http://www.depotjeux.com>

Les frais d'envoi de cette demande seront remboursés, sur demande écrite, sur la base du tarif lent de La Poste en vigueur.

Le règlement est exclusivement régi par la loi française. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par Smart Holiday, dans le respect de la législation française. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'une semaine après la clôture du jeu.